

Mise en ligne : 19 septembre 2017.
Dernière modification : 17 mai 1923.
www.entreprises-coloniales.fr

COLONIAL TRUST (1928-1934)

Filiale de l'Union syndicale financière (groupe Siaume)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_syndicale_financiere.pdf

Notre carnet financier
Colonial Trust

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1928)

Nous apprenons la création du Colonial Trust, au capital d'un million de francs divisé en 10.000 actions de 100 francs et pouvant être porté à 50 millions. Il a été créé 25.000 parts de fondateur.

Premiers administrateurs : MM. Garnier ¹, Henri Labouchère et Albert Stockhammer ².

Objet : toutes opérations de Bourse et de finance.

¹ Albert Garnier (1870-1929), ancien directeur de l'Agence économique de l'Indochine (1917-1927) :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agindo-Paris.pdf

À peine retraité, il était entré au conseil des Plantations des Terres-Rouges :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Terres-Rouges.pdf

² Albert Stockhammer (1885-1976) : ingénieur chimiste, vice-président et administrateur délégué de l'Union syndicale financière. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_syndicale_financiere.pdf

COLONIAL TRUST

SOCIÉTÉ ANONYME



CAPITAL SOCIAL :
25.000.000 DE FRANCS

Divisé en 250.000 Actions
de 100 Francs chacune
dont 75.000 Actions ordinaires
et 175.000 Actions privilégiées

Droit de Timbre
acquitté par abonné
Avis d'autorisation
inséré au J. O. du
18 Août
1928

Statuts déposés chez M. Aubron, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

**ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS
AU PORTEUR**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 015,437

Le Président
du Conseil d'Administration

Harviz

Par déléation
du Conseil d'Administration

Gard

Paris, le 20 Février 1929

IMP. VIELLEMAR, PARIS

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COLONIAL TRUST

Société anonyme

Capital social : 25.000.000 de fr.
divisé en 250.000 actions de 100 fr. chacune

dont 75.000 actions ordinaires
et 175.000 actions privilégiées

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *J.O.*
du 12 août 1928

Statuts déposés chez M^e Aubron, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Albert Garnier
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Paris, le 20 février 1929

Impr. Vieillemand, Paris

COLONIAL TRUST

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 décembre 1928)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 26 décembre. a apporté aux statuts diverses modifications, notamment en ce qui concerne l'extension de l'objet social. Elle a également décidé la réduction de 15 à 10 % des tantièmes du conseil d'administration et porté à 16 le nombre maximum des membres

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1929)

.....
La Société a également contribué dans une large mesure à la constitution du Colonial Trust, au capital de millions. Le Colonial Trust s'est déjà intéressé dans 45 entreprises coloniales d'activité très variée.

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MAI 1929

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1929)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
sur l'exercice clos le 31 décembre 1928

.....
Colonial Trust. — L'U. S. F. a contribué, cette année, dans une large mesure, à la constitution d'une autre filiale, le Colonial Trust, société anonyme au capital de 25 millions, divisé en 75.000 actions ordinaires et 175.000 actions privilégiées de 100

francs chacune. Son objet est de faire toutes opérations d'achat, de vente, de souscription de titres, principalement de sociétés coloniales.

Comme pour l'Union Trust, la sécurité du titre résulte de la division des risques, assurée également, mais avec une élasticité un peu plus grande, par de sévères restrictions statutaires qui, aux termes de l'article 3 des statuts, obligent la société à n'investir dans une même entreprise que 5 % de son capital, s'il s'agit d'une valeur cotée, et 2 1/2 %, s'il s'agit d'une valeur non cotée.

D'autre part, le Colonial Trust ne peut consacrer plus de :

20 % de son capital nominal à des valeurs d'une même colonie ou pays de protectorat français.

20 % de son capital nominal à des valeurs d'un même groupe de colonies d'un pays étranger.

Une répartition géographique judicieuse, la diversité des entreprises dans lesquelles le Colonial Trust engage ses capitaux, le patronage des sociétés auxquelles il s'intéresse, sont autant de facteurs qui déterminent la sécurité d'un tel placement et s'ajoutent à l'expérience et aux relations de ses dirigeants.

Au cours de l'année 1928, le Colonial Trust a pu s'intéresser, dans ces conditions, à 65 entreprises coloniales : 4 sociétés d'électricité, 4 compagnies minières, 17 plantations diverses de caoutchouc, thé, café, riz, manioc, mimosa, etc., 9 organisations bancaires ou sociétés financières, 2 sociétés foncières, 2 d'alimentation, 2 de transports, 2 de textiles, 3 industrielles. Les participations ci-dessus énumérées sont portées au bilan au prix de revient.

De plus, le Colonial Trust détient en portefeuille, du fait de sa participation dans 19 de ces sociétés : 7.568 parts bénéficiaires, dont 7.326 figurent pour mémoire à son bilan, et dont la valorisation constitue une réserve latente d'une importance Indéniable.

Les sociétés ci-dessus mentionnées ont leur exploitation à Madagascar, aux Nouvelles-Hébrides, au Maroc, en Indochine, en Algérie, au Congo, en A. O. F., etc. ainsi que dans diverses colonies étrangères, belges et hollandaises.

Nous pensons que la formule du Colonial Trust est appelée à rendre de grands services à l'actionnaire français qui recherche des placements coloniaux et nous sommes heureux du succès qu'ont rencontré ces titres auprès de nos adhérents.

NÉCROLOGIE

M. Albert Garnier est mort

(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1929)

M. Albert Garnier, résident supérieur honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir. Conformément à la volonté du défunt, les obsèques ont été célébrées, le 6 juin, dans la plus stricte Intimité, en l'église Notre-Dame d'Auteuil. Aucun faire-part n'a été envoyé.

M. Albert Garnier, né à Remollon (Hautes-Alpes) le 14 novembre 1870, était licencié en droit. Entré dans les services civils de l'Indochine en 1901, il était nommé résident supérieur en octobre 1917, et en novembre de la même année, directeur de l'Agence économique de l'Indochine dont il ouvrit les services rue Tronchet et qu'il eut le mérite d'organiser avec compétence et un zèle énergique.

Les *Annales coloniales* adressent à la famille du défunt leurs bien sincères condoléances.

(*La Journée industrielle*, 26 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 accusant un solde créditeur de 334.565 fr. qui a été réparti de la manière suivante : réserve légale, 16.728 fr. ; amortissement Intégral du compte de frais de constitution, 45.351 fr. ; amortissement partiel du compte de frais d'augmentation de capital, 122.073 fr. 73 ; report à nouveau, 160.412 francs.

La nomination en qualité d'administrateurs de MM. Amédée Siaume, François Combes, Maurice Monguillot³ et Ernest-Émile Lacaille, a été ratifiée.

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 1930

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 avril 1930)

.....
Colonial Trust. — La première assemblée générale ordinaire de cette société s'est réunie le 25 octobre et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929.

Cette première année a été, pour la société, une période d'investissement. Les dirigeants ont profité du manque de faveur des valeurs coloniales, et par suite des bas cours pratiqués sur le marché, pour effectuer des achats judicieux et, aussi sélectionnés que possible. C'est ainsi qu'en vertu même du principe de division des risques et tout en respectant les proportions déterminées par les statuts, le Colonial Trust s'est efforcé de répartir ses participations sur les pays et les colonies les plus divers, de même que sur les industries, les produits et les cultures les plus variés.

Ce n'est donc pas faire preuve d'un excès de confiance, que d'affirmer que le Colonial Trust se trouvera des mieux placés, lorsqu'une reprise mettra en relief les valeurs coloniales.

Comptes rendus des assemblées générales d'actionnaires

UNION SYNDICALE FINANCIÈRE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 septembre 1930)

.....
Le rapport signale en outre la bonne marche des filiales : Union Trust, Trust immobilier de France, Colonial Trust, Omnium métallurgique et industriel, le Viager foncier, Établissement Chaise, Bozel-Malétra et Électricité Industrielle.

COLONIAL TRUST

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 décembre sous la présidence de M. Monguillot, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30

³ Maurice Monguillot (1874-1945) : polytechnicien, sous-lieutenant d'artillerie (1896), puis inspecteur adjoint des colonies (1907), dans l'administration indochinoise (1917). Commandeur de la Légion d'honneur (1925). En retraite (1928). Il entre peu après au conseil des Distilleries de l'Indochine, puis préside le Colonial Trust et les Mines d'étain du Haut-Tonkin.

juin 1930, présentent un solde créditeur de 126.660 fr. 27. auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit 150.412 fr. 17.

Après dotation de la réserve légale et affectation de 168.434 fr. et à l'amortissement partiel du compte de frais d'augmentation de capital, il a été reporté 102.304 fr. 62.

Le rapport du conseil, après avoir rappelé la crise boursière et son incidence particulière sur les valeurs coloniales, indiqua que le portefeuille, inventorié au prix de revient, sa présente en moins-value. Les valeurs cotées étant estimées aux cours de Bourse, les valeurs non cotées au prix de revient, la moins-value ressort à 19 % au 30 juin et à 27 % au 31 octobre. Ces chiffres, ajoute le rapport, doivent être rapprochés du coefficient de baisse des plus saines et anciennes valeurs coloniales qui atteint actuellement 40 à 45 %.

Colonial Trust (*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice de 126.600 fr. auquel s'ajoute le report à nouveau précédent de 150.412 francs.

Le disponible a été affecté comme suit : Réserve légale : 6.333 fr. ; amortissements sans *[sic : sur]* frais d'augmentation de capital : 168.434 fr. ; report à nouveau : 103.304 fr.

Quitus de sa gestion est donné à M. Ernest-Émile Lacaille, démissionnaire.

La crise boursière et le recul des cours des valeurs coloniales ont déçu les espoirs de la société.

Le portefeuille figure au bilan pour 23 millions 577.438 fr. sur lesquels il reste 777.615 fr. à libérer ; il est inventorié au prix de revient pour les valeurs non cotées, aux cours de Bourse pour les autres.

Il contient 68 % de valeurs cotées et 32 % de valeurs non cotées ; or les plus saines et anciennes valeurs coloniales accusent une baisse de 40 à 45 %.

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

M. Maurice Monguillot a présidé le 18 décembre l'assemblée générale du « Colonial Trust » au capital de 25 millions de francs. La perte sur le portefeuille (qui est porté pour son prix d'achat, 23.577.000 francs) est de 40 à 45 %.

La société a des participations dans 86 sociétés, dont 16 métropolitaines et 34 en Indochine. La participation dans les sociétés indochinoises représente 38,69 % du capital nominal (4 sociétés en Annam, 3,68 % ; 8 au Cambodge, 9,88 % ; 15 en Cochinchine, 18,42 % ; 7 au Tonkin, 6,71 %).

21 % du capital de la société sont investis dans des valeurs de caoutchouc.

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1931)

L'Union syndicale financière (de M. Siaume qui a fondé l'Union Trust et la Colonial Trust que préside M. Monguillot) va, dit-on, réduire son capital. Cela n'étonnera personne.

COLONIAL TRUST
(*L'Information financière, économique et politique, 31 décembre 1931*)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931 faisant apparaître un- solde débiteur de 2.340.216 fr. 33, lequel, déduction faite du report antérieur de 102.304 fr. 62, présente un solde débiteur net de 2.237.911 fr. 71 qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a également pris acte de la démission en cours d'exercice de M. Labouchère, administrateur, et lui a donné quitus de sa gestion.

Le conseil, dans son rapport, après avoir rappelé toute la gravité de la situation économique actuelle, surtout en ce qui concerne les colonies, signale que la comparaison entre les cours actuels et les plus hauts cours pratiqués en 1928-1929 sur une sélection de valeurs coloniales fait ressortir une moins-value moyenne de 80 % avec des écarts variant de 58 à 96 %.

En ce qui concerne la société, le portefeuille est inventorié au bilan, suivant la méthode habituelle, au prix de revient. Les valeurs cotées y représentent une proportion de 72,7 % ; les valeurs non cotées, une proportion de 27,2 %.

La moins-value de ce portefeuille au 30 juin, calculée sur la base des cours de Bourse d'une part, d'une estimation sévère des valeurs non cotées d'autre part, se monte à 67 % ; au 31 octobre, cette moins-value se monte à 77 %.

Le solde débiteur indiqué plus haut représenté à très peu de chose près le montant des pertes sur ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice ; actuellement, les cours des titres vendus ont encore fléchi dans des proportions considérables.

Colonial Trust
(*Cote de la Bourse et de la banque, 21 avril 1932*)

Vote d'une réduction du capital de 6.750.000 fr. par l'échange de 10 actions O libérées de 25 fr. contre 1 action de 100 fr. entièrement libérée, assimilée aux actions privilégiées ; de l'annulation de 15.000 parts bénéficiaires sur les 25.000 existant actuellement ; du rachat des 10.000 autres parts à raison de 5 fr. l'une ; de la réduction des tantièmes des administrateurs de 10 à 5 % et diverses modifications aux statuts. Les assemblées spéciales des porteurs d'actions et de parts ont ratifié les dites résolutions.

COLONIAL TRUST
(*L'Information financière, économique et politique, 21 avril 1932*)

Les actionnaires se sont réunis le 20 avril en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Monguillot. Ils ont décidé de poursuivre les opérations sociales, et ont autorisé le conseil à réduire le capital de 25 millions à 18.260.000 francs par l'échange de 10 actions O libérées de 25 francs, contre une action de 100 francs libérée, assimilée aux actions antérieurement privilégiées.

Il résulte de cette opération un bénéfice comptable, réalisé au détriment des porteurs d'actions O, de 1.125.000 francs qui sera affecté en partie à divers amortissements.

En outre, un arrangement avec les porteurs d'actions ordinaires a permis au conseil de subordonner cet échange à l'apport gratuit de deux parts bénéficiaires par groupe de 10 actions ordinaires, les parts apportées devant être annulées.

Sur les 25.000 parts actuellement existantes, 15.000 se trouvent ainsi annulées sans frais pour la société, et les 10.000 autres parts seront rachetées au prix de 5 fr. chaque. Le montant de ce rachat sera prélevé sur le bénéfice résultant de la réduction du capital. Les actionnaires se trouvent ainsi dégagés de l'hypothèque consentie aux porteurs de parts sur les superbénéfices éventuels.

Les tantièmes des administrateurs ont été réduits de 10 à 5 %.

Enfin, les statuts ont été modifiés en conséquence des décisions ci-dessus, et pour les mettre en harmonie avec la législation actuelle.

Dans son rapport, le conseil expose que ces mesures lui paraissent les mieux adaptées pour poursuivre le développement de l'objet social, tout en tenant compte de la situation.

Le conseil s'est préoccupé de chiffrer la valeur de l'actif au 31 décembre 1931. Une évaluation du portefeuille faite aux cours de la Bourse pour les valeurs cotées, et à des cours sévères pour les valeurs et participations non cotées, a fait ressortir un chiffre total de 3 millions 591.000 francs.

Il est à remarquer, poursuit le conseil, qu'en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille, la perte subie n'est pas définitive, mais résulte simplement de fluctuations de cours. Le portefeuille continue à figurer au bilan, suivant la méthode comptable adoptée, pour une somme supérieure à ce chiffre.

Le conseil n'a pas voulu ramener la valeur du portefeuille aux cours du jour, afin d'éviter la perception éventuelle d'impôts, lors d'une revalorisation des titres composant le portefeuille.

Les actionnaires ont donc décidé qu'il n'y avait pas lieu de considérer cette perte comme réalisée, et que l'activité sociale devait être poursuivie,

Le conseil a estimé qu'il devait être procédé à un remaniement du capital, destiné à mettre le bilan en harmonie avec la réalité, et à simplifier la structure sociale, considérant que la présence dans le bilan de comptes débiteurs concordataires, remplaçant à l'actif le compte actionnaires, ne modifierait en rien, pratiquement, pendant longtemps, les possibilités de trésorerie.

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions O, P et des parts ont ratifié les résolutions votées par l'assemblée plénière.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1932)

M. Monguillot, ancien gouverneur général p. i. de l'Indochine, a présidé les assemblées de la Colonial Trust (affaire du groupe Siaume) ; les actionnaires ont décidé de ne pas dissoudre la société, de réduire le capital de 25 millions à 18.250.000 francs, de racheter 10.000 parts à 5 francs pièce après abandon de 15.000 parts à la société, et de réduire les tantièmes des administrateurs de 10 à 5 %.

Colonial Trust

(La Journée industrielle, 28 février 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931-1932 clos le 30 juin dernier faisant ressortir un déficit d'exploitation de 75.851 francs 58,

auquel vient s'ajouter une perte sur ventes de titres en cours d'exercice de 1.813.246 fr. 73, soit au total 1.889.098 fr. 31. Compte tenu du solde débiteur précédent, s'élevant à 2.237.911 francs 71, la perte totale s'établit à 4 millions 127.010 fr. 02. L'assemblée en a décidé l'amortissement partiel au moyen de l'affectation : 1° d'une somme de 1.073.875 fr. 40, produit net de la réduction du capital ; 2° d'une somme de 1 million 680.000 fr. montant de la prime d'émission. Le reliquat débiteur de 1 million 373.134 fr. 62 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Albert Cormier⁴, élu en remplacement de M. Monguillot, démissionnaire.

COLONIAL TRUST

(L'Information financière, économique et politique, 28 février 1933)

.....
Le conseil indique dans son rapport que la situation générale précédemment relatée ne s'est pas favorablement modifiée, bien au contraire ; le conseil a consacré ses efforts à la compression des frais généraux, compression qui a été poursuivie pendant l'exercice en cours après réorganisation des services.

La société, conclut le rapport, étant assurée de vivre et n'ayant pas de dettes importantes exigibles, peut, en toute sécurité, attendre le retour de jours meilleurs.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1933)

M. Monguillot a donné, pour raisons de santé, sa démission des fonctions de président du Colonial Trust et il a été remplacé par M. Albert Cormier. La société a perdu 1.889.000 francs en 1931-32 ; la dépréciation du portefeuille atteint 80 % environ.

Colonial Trust

(La Journée industrielle, 20 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, présentant un bénéfice d'exploitation de 6 132 fr. Le compte de réalisation de portefeuille et divers comporte un déficit de 1.850 627 fr., ce qui fait ressortir une perte totale de 1.841 494 fr. Compte tenu de la perte de l'exercice antérieur, le solde débiteur, de 3.217.629 fr., a été reporté à nouveau.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1^{er} janvier 1934)

⁴ Albert Cormier : il est nommé en juillet 1933 administrateur de l'Omnium métallurgique et industriel, autre filiale boiteuse de l'Union syndicale financière chapeautant les Établissements Delachanal (motocyclettes Dollar) et les moteurs Chaise.

Colonial Trust a perdu 1.845.000. francs en 1932-1933 ; elle a un important portefeuille de valeurs de caoutchouc.

COLONIAL TRUST
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 février 1934)

Pendant le dernier exercice social terminé le 30 juin 1933, le conseil a poursuivi la réorganisation des services intérieurs de la société. Les résultats obtenus dans ce domaine ont permis de réaliser un bénéfice d'exploitation de 6.134 francs. Les frais généraux sont en effet réduits au strict minimum grâce à une entente intervenue avec une société amie pour la gérance administrative des intérêts du Trust. L'activité sociale se borne à la gestion du portefeuille et il n'a pas été fait de nouvelles acquisitions. Les réalisations de titres et divers ont provoqué un déficit de 1.850.627 francs qui fait ressortir le déficit global de l'exercice à 1.844.494 francs auxquels s'ajoute le solde reporté du précédent exercice qui s'élevait à 1.373.134 francs.

La société, qui n'a guère à faire face qu'à la libération de son portefeuille, est en situation d'attendre la revalorisation de ses participations. Le conseil indique :

Voici comment se présentent les comptes arrêtés au 30 juin 1933 ; et approuvés par la dernière assemblée générale des actionnaires.

ACTIF	
Frais d'augmentation de capital	551.665 51
Mobilier	21.872 85
Portefeuille	14.233.877 79
Banques	332.889 74
Débiteurs	179.287 17
Compte d'ordre	100.000 00
Profit et pertes:	
Solde débiteurs des réalisations de portefeuille et divers (exercice 19321933) : 1.850.627,18 ; à déduire : solde créditeur des charges et revenus (exercice 19321933) : 6.132,44 ; reste	1.844.494 74
Perte reportée (exercice antérieur)	1.373.134 62
Total	<u>18.637.222 42</u>
PASSIF	
Capital	18.250.000 00
Réserve légale	23.061 29
Portefeuille à libérer	179.039 38
Créditeurs	85.121 75
Compte d'ordre	100.000 00
Total	<u>18.637.222 42</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Solde débiteur par réalisation de portefeuille	1.831.272 38
Frais de réorganisation	39.354 80
Frais généraux	61.496 75
Impôts divers et frais d'encaissement coupons	26.007 97
Agios pertes et bonifications diverses	1.771 81
	<u>1.939.903 71</u>
CRÉDIT	
Coupons	83.547 82
Primes	11.861 15
95.408 97	
Perte de l'exercice	1.844.494 74
	<u>1.939.903 71</u>

Les assemblées d'hier
Colonial Trust
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 décembre 1934)

Perte au 30 juin 1934 : 628.613 fr. qui s'ajoute à un déficit antérieur de 3.217.629 fr. Vote de la dissolution anticipée de la société.

COLONIAL TRUST
(La Journée industrielle, 7 décembre 1934)
(L'Information financière, économique et politique, 11 décembre 1934)

L'assemblée ordinaire, réunie le 6 décembre, a approuvé les comptes présentés pour l'exercice au 30 juin 1934 accusant une perte de 628.613 francs s'ajoutant aux pertes antérieures de 3.217.629 francs, soit ensemble 3.846.243 francs.

Le conseil, composé de MM. Félix-Albert Cormier, Albert Stockhammer, Amédée Siaume, François Combes, a été réélu.

L'assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé, après entente du conseil avec les principaux actionnaires, et devant l'impossibilité d'envisager pour l'exercice 1935 une activité profitable, de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et a désigné des liquidateurs [Louis Audouard et Félix-Albert Cormier].

Répartitions
(Cote de la Bourse et de la banque, 2, 4, 5, 6, 7 février 1935)

Colonial Trust (en liq.). Répartition de 10 francs. Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins.

RÉPARTITIONS DE LIQUIDATION
(*Le Journal des finances*, 6 décembre 1935, p. 1.007)

Le 7/12/35, troisième répartition fixée à 3 fr. 20 par action contre remise du coupon n° 3 ou présentation des certificats nominatifs à la Banque commerciale franco-belge.

TRANSFERTS DE SIEGES
COLONIAL TRUST
(*Le Journal des finances*, 30 octobre 1936)

Transfert du siège de la liquidation du 66, rue La-Boétie, Paris, au 37, rue des Mathurins, Paris.

RÉPARTITIONS DE LIQUIDATIONS
COLONIAL TRUST (en liquidation amiable)
(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1937)

À partir du 30/12/37, 4^e et dernière répartition de 2 fr. 517 par action nominative et 2 fr. 417 par action au porteur, n° 175.001 à 182.500 et 1 fr. 327 par action n° 1 à 175.000 contre remise des titres à la Banque commerciale franco-belge, 37, rue des Mathurins, Paris.
